

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N°46/16

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 20	Votants 27
Date de Convocation	30 juin 2016		
Séance du	L'an Deux Mille Seize, le 08 juillet		
Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel MACH, Maire			
Etaient présents : MM. D. MACH – J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS - Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – M. BAYLAC - LUQUET – A. CORDERO - F. VÉLU - A. FOURNIER - J.L. ENGroVA –Y. DURAND – J-P. AURIAC - D. CREN – V. GUILLEMIN - C. MARTINEZ- A. CAUVELET - M. VIDAL - M. ENGroVA - Ch.BALDO			
Absents excusés ayant donné procuration : P. DONOT à C. LEVY - A. BERNARD à J.Ch. MORICONI - S.VILA à H. BARBAROS - Y.PLANTEROSE à A. CORDERO - M. BOURSIER à M. ENGroVA - Ch. PAGES à Ch.BALDO - S. CAUSSIGNAC à Ch. QUEYRAT			
Secrétaire de Séance : Mme Catherine LEVY			

OBJET : Avenant N°1 à la Convention constitutive pour le groupement d'achat d'électricité avec le SYDEEL 66

Vu la délibération du SYDEEL66 N° 32/05/2014 du 19/09/2014 pour la mise en place d'un groupement de commande pour l'achat d'énergie.

Vu la délibération de la Commune en date du 23 février 2015 pour adhésion au groupement d'achat et approuvant la convention constitutive,

Vu la Convention constitutive du Groupement d'achat d'électricité et ses différents articles

Monsieur le Maire indique qu'il est destinataire d'un courrier de M. le Président du SYDEEL66 en date du 27 avril 2016 qui demande que le conseil municipal délibère sur les modifications de l'acte constitutif concernant le groupement d'achat d'électricité et dont la commune est membre.

La délibération du Comité Syndical du SYDEEL66 en date du 16 février 2016 reprend les motivations concernant les modifications à apporter sur la convention constitutive par voie de l'avenant N°1. Après avoir donné lecture de l'avenant, il explique que les principales précisions concernant la signature des marchés subséquents par le SYDEEL66.

Entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

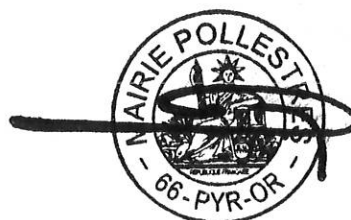
- **ACCEPTE** l'avenant N° 1 tel que proposé concernant les modifications introduites dans les articles 1, 3, 5, 6 de la convention constitutive du groupement d'achat d'électricité.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cet effet
- **DIT** que ampliation de la délibération exécutoire sera adressée à M. le Président du SYDEEL66 pour notification.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
 POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire

Daniel MACH

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
 Le
 Publication ou Notification
 Le



REÇU EN PREFECTURE

le 19/07/2016

Application agréée E-legalite.com